



Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 2 février 2019

Rapport moral 2018

A l'aube du 10ème anniversaire de l'association, trois projets avaient été privilégiés :

- l'étude de la possibilité d'embaucher un salarié
- l'ouverture d'une nouvelle permanence de distribution à Vicq-sur-Breuilh
- la recherche d'un nouveau local pour la permanence de Magnac-Bourg

L'embauche d'un salarié a été mise entre parenthèse pour le moment. En revanche, grâce aux nombreuses bonnes volontés, la permanence de Vicq-sur-Breuilh fonctionne depuis le printemps et un nouveau local accueille la permanence de Magnac-Bourg depuis l'automne. Des remerciements ont été adressés aux bénévoles qui ont donné du temps et du matériel pour l'aménagement et l'organisation de ce nouveau lieu.

À l'issue de l'année 2018, trois difficultés ont été mises en évidence :

- une organisation associative trop centralisée
- une augmentation de la charge administrative
- un besoin d'améliorer la communication interne ainsi que vers l'extérieur

Le Conseil d'Administration propose d'ouvrir une réflexion pour l'année 2019 : quel avenir pour l'association ? Et quels moyens à mettre en lien avec d'éventuelles nouvelles orientations ?

Rapport d'activité 2018

La permanence de Vicq-sur-Breuilh a été inaugurée le 25 mai 2018. Elle a donné lieu à une convention avec la mairie et se tient chaque vendredi soir au « P'tit Breuilh ». Pour le moment, la fréquentation est faible mais régulière.

Le déménagement de la permanence de Magnac-Bourg a été décidé au mois de juin. Une partie des aménagements du local a été réalisée par le propriétaire, et l'association en a financé une autre partie. De nombreux dons de mobilier et de matériel par les bénévoles ont permis de limiter le coût des aménagements pour l'association.

L'occupation de ce local est encadrée par un bail dérogatoire d'un montant de 420€, renouvelable deux fois et qui peut déboucher sur un bail commercial. Pour financer ce bail, l'association a choisi d'augmenter la marge prélevé sur les achats des adhérents. Cette marge n'excède par 10%.

L'ouverture de ce nouveau local a été l'occasion de faire évoluer la distribution vers un mode « self-service » qui demande plus de participation et d'autonomie aux adhérents. D'autre part, un tableau a été mis

en place afin de clarifier le rythme de la disponibilité des différents produits au cours de l'année.

Cet espace plus convivial permet d'accueillir un nouveau rendez-vous mensuel : « les vendredis de Germaine ». Deux de ces rencontres ont déjà eu lieu sur le mode conférence-débat (« une autre économie », « les animaux et nous ») et d'autres suivront sur la base des propositions des adhérents concernant les thèmes à aborder et les intervenants à inviter. Lors de l'Assemblée Générale, des propositions de thèmes ont d'ailleurs été évoquées pour de prochains vendredis de Germaine : le compteur Linky, le plan Climat-Air Energie, ..., l'éolien.

Par ailleurs, l'association s'est engagée dans le développement d'une alimentation bio/locale dans les cantines du secteur. L'appel à projet n'a pas été retenu à l'échelle de l'intercommunalité, mais la commune de Château-Chervix s'engage dans cette démarche via l'épicerie du village pour se fournir en produits biologiques et via l'Arche de Gaïa pour les légumes. Cette évolution se fera sans impact pour le prix du repas facturé aux parents.

Le rapport moral et le rapport d'activité sont adoptés à l'unanimité

Rapport financier (cf synthèse de la trésorerie)

En 2018, les achats aux producteurs représentent plus de 72000€. Ce montant a presque doublé en quatre ans et augmente d'environ 8000€ chaque année. Entre les différentes productions, les proportions des achats restent sensiblement les mêmes, avec une augmentation nette de la ligne « fruits », due à de nouvelles offres.

Au sujet des dépenses, une partie a été consacrée aux frais d'aménagement du nouveau local et de la permanence de Vicq. Une explication a été donnée sur la ligne « dépôt espèces » : il s'agit d'une écriture comptable qui a été choisie pour contourner une limite d'Ancolie. Cette ligne s'équilibre donc avec les recettes « porte-monnaie » des adhérents.

Une discussion s'est engagée autour de la ligne « frais bancaires » qui excède plus de 300€. Outre des frais dus à un chèque sans provisions, ce montant correspond à la facturation de chaque virement effectué par l'association. La discussion aboutit à plusieurs questionnements non tranchés :

- Faut-il négocier les conditions bancaires avec la NEF ?
- Faut-il remettre en question le paiement des producteurs par virement ?
- Faut-il considérer que 300€ est une somme raisonnable en proportion des 72000€ d'achats ?

Les recettes sont constituées des cotisations, du « porte-monnaie » des adhérents, du dépôt-vente et des intérêts de la NEF. Le listing des adhérents compte 189 personnes et comprend celles et ceux qui n'ont pas cotisé en 2018.

Le résultat financier de l'association présente un excédent de 1281,07€ et la situation comptable de l'association est jugée conforme par le contrôleur aux comptes.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité ainsi que le report de l'excédent sur l'exercice comptable suivant.

Concernant l'activité de la trésorerie, les personnes qui en ont la charge estiment qu'au moins quatre personnes sont nécessaires pour assumer la charge de travail que cela représente aujourd'hui. De plus, il paraît souhaitable que quelqu'un s'occupe spécifiquement de la gestion du dépôt-vente au local. Enfin, un rôle de supervision de la trésorerie pourrait être utile afin d'anticiper et de fluidifier les mouvements de trésorerie, au delà de la gestion quotidienne des encaissements et des dépenses.

Conseil d'Administration

Le CA propose de reconduire la cotisation annuelle des adhérents à 15€. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour l'année à venir, le CA propose de travailler principalement sur 2 sujets :

- Que décider au sujet du logiciel Ancolie et des problèmes rencontrés ?
- Le Panier de Germaine doit-il encore grandir et comment ?

Une nouvelle Assemblée Générale aurait lieu au mois d'avril 2019 pour faire état de la réflexion sur ces sujets et prendre d'éventuelles décisions. Cette date serait l'occasion d'une inauguration plus « officielle » du local de Magnac-Bourg.

Certains membres du Conseil d'Administration ne se représentent pas. De nouvelles personnes se proposent pour y entrer. Le nouveau CA est élu à l'unanimité, il est constitué par les personnes suivantes :

- Patrick BRAECKMAN
- Sarah CAINAUD
- Florence COLETTE
- Martine GAULTIER
- Marie de GOER
- Anne-Marie JANDAUD
- Mireille KINDT-BOURGEOIS
- Eric LAVOREL
- Patrick LESPAGNOL
- Ginette PARISELLE
- Françoise ROUSSI
- Jocelyne VAN BINNEVELD

Discussion

A l'issue de l'élection du nouveau CA, des échanges plus libres ont lieu en fin de séance. Parmi les sujets abordés :

- la participation des adhérents en tant que bénévoles paraît insuffisante. Comment y remédier ? Il semble utile que le CA établisse une liste qui précise pour quelles activités il y a besoin de bénévoles.
- Il y a une proposition de recueillir l'avis des producteurs sur leur relation au Panier de Germaine. La discussion s'élargit vers l'idée d'un sondage plus large auprès de l'ensemble des adhérents : ce qui marche, ce qui fonctionne moins, les propositions.
- Le Panier de Germaine doit-il évoluer vers la création d'une coopérative ? Doit-il soutenir la création d'autres « Paniers » ?
- Le Panier de Germaine doit-il concentrer son engagement dans d'autres actions sur le territoire : développer le lien avec d'autres associations et s'engager dans de nouvelles actions ? Continuer d'être force de propositions dans le projet cantine ?
- Le Panier de Germaine doit-il faire évoluer son offre : rendre certains produits de base accessibles à ceux qui n'en ont pas les moyens ?